

# COMPTE RENDU Du CONSEIL D'ECOLE du 09 / 11 / 2023

## ➔ Résultats des élections du 07 octobre :

	13 classes				
	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'inscrits	478	497	481	459	457
Nombre de votants	224	219	248	264	245
Nombre de bulletins blancs ou nuls	14	21	21	25	24
Suffrages exprimés	210	198	227	239	221
Taux de participation	46,86%	44,06%	51,56%	57,52%	53,61%



5 élus FCPE &  
8 élus ARPEF

Les erreurs constatées restent toujours les mêmes : le panachage des listes alors qu'il n'est pas autorisé, des noms entourés sur les bulletins, les bulletins des deux parents dans la même enveloppe bleue, l'enveloppe non signée.

➔ **Vigipirate** : Suite à l'attentat terroriste à Arras, vendredi 13 octobre, le Gouvernement a décidé de rehausser la posture Vigipirate au niveau le plus élevé urgence attentat. En complément des mesures renforcées, le ministère rappelle les consignes suivantes :

- L'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte.
- Un contrôle visuel des sacs doit être effectué. En cas de refus, le directeur d'école peut refuser l'accès à l'établissement.
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée, en cas de doute le directeur d'école peut en refuser l'accès.
- Ces mesures s'appliquent y compris aux activités périscolaires.

## ➔ Evaluation d'Ecole :

Loi « Ecole de la confiance » (n° 2019-791 du 26 juillet 2019) qui instaure ce principe dans son article 40.

En résumé, l'équipe a procédé à une auto-évaluation en se basant sur différents items regroupés en 4 catégories :

- Les acquis scolaires et équité
- Le bien-être de l'élève et le climat scolaire
- Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

### Synthèse du rapport d'auto-évaluation

- Amélioration du résultat des élèves
- Climat scolaire et vie citoyenne
- Parcours citoyen & parcours de santé
- Cohérence des progressions et répartitions
- Co-éducation

**Evaluation externe** : mi- janvier à fin mai pour une restitution en juin 2024.

Elle s'appuie sur l'auto-évaluation et en constitue un prolongement par le croisement de regards extérieurs.

Dans le respect de la singularité de l'école, elle vise à identifier les forces, les faiblesses et à s'appuyer sur le potentiel de l'école pour explorer avec elle les marges de manœuvre afin de garantir à l'ensemble des élèves des acquis solides, dans un parcours sécurisé et cohérent.

Les 4 étapes de l'évaluation externe :

Préparation : appropriation du rapport d'auto-évaluation, planning à établir (novembre / janvier)

Visite de l'école et entretiens (de l'ordre de 2 jours)

Rédaction d'un pré-rapport et restitution à l'équipe,

Rédaction finale du rapport (juin)

## ➔ **Projet PHARe 1 : Cause nationale**

Harcèlement : conduite intentionnellement agressive qui dure et se répète dans le temps (même avec des interruptions).

- 10h d'apprentissage annuel dès le CP
- Chartes pour l'école
- Equipe ressource sur la circonscription (réfèrent circonscription M. Delon)
- Sensibiliser les personnels et les parents d'élèves + former des ambassadeurs + Permettre un climat scolaire serein
- Former les personnels au protocole école déjà établi
- Participation à la journée nationale Non au Harcèlement (novembre), au prix NAH
- Développer / Appréhender la méthode de la « préoccupation partagée »
- Présentation questionnaire national : demande institutionnelle.

## ➔ **Rappel / Modification du règlement intérieur :**

### **III - ÉDUCATION ET VIE SCOLAIRE > paragraphe 5 / comportement des élèves**

Application du protocole départemental pour la prévention et la lutte du harcèlement.

En référence à l'article R.411-11-1 du décret n°2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection dans les établissements scolaires, les élèves doivent être préservés de tout comportement intentionnel et répété faisant peser sur eux un risque caractérisé sur leur sécurité ou leur santé. Pour ce faire et afin d'éviter que certaines tensions entre élèves ou situations d'intimidation ne s'installent, des actions conservatrices seront mises en œuvre suivant le protocole départemental PHARe.

L'école est engagée dans le programme Phare. Dans ce cadre, elle peut organiser des rencontres avec les élèves concernés par la situation. Durant les entretiens individuels ou collectifs réalisés, les élèves sont amenés à proposer des solutions et deviennent pour partie acteurs de la résolution du problème. Les parents sont informés de l'évolution de la situation et le directeur réunit une équipe éducative. A l'issue et pour les situations le nécessitant, l'Inspecteur de l'Education Nationale peut mobiliser l'équipe ressource de circonscription.

Lorsque le comportement d'un élève s'avère intentionnel, répété et fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école peut, après avoir réuni l'équipe éducative, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours. Si, malgré la mise en œuvre de ces mesures, le comportement de l'élève persiste, il saisira le DASDEN 31.

## ➔ Effectifs total groupe scolaire 317 (309)

Maternelle :

PS	MS	GS	TOTAL cycle 1
39	29	31	99 (104)

Réparti en 4 classes :

PS	Mme Le Neindre	26
PS MS	Mmes Cros et Faustino	13/13
MS GS	Mme Revel et Culié	9/15
MS GS	Mme Laguerre	7/16

Elémentaire :

CP	CE1	CE2	Total cycle 2	CM1	CM2	Total cycle 3	Total élémentaire
44	38	38	120 (114)	40	58	98 (94)	218 (208)

Réparti en 9 classes

CP	Mme Souque	22	CM1	Mme Racine	20
CP	Mme Bonnet	22	CM1 CM2	Mme Forgeois	7/19
CE1	Mme Beauvils	24	CM1 CM2	M. Barthié	6/20
CE1 CE2	Mme Lembrez	14/11	CM1 CM2	M. Thiéry	7/19
CE2	Mme Cros	27			

## ➔ Préviation des effectifs

PRIMAIRE	MATERNELLE				ELEMENTAIRE					
	CYCLE I				CYCLE II			CYCLE III		TOTAL
État du 07/11/2023	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Niveaux										
Nombre de classes	4				9					13
Effectifs constatés (au 09/11/2023)			39	29	31	44	38	38	40	259
Montée pédagogique & prévisions	40	40	30	32	44	40	38	41	305	

Les effectifs actuels laissent déjà envisager la fermeture d'une classe. Avec quasiment 20 élèves de moins en élémentaire, ce serait logiquement le poste PES qui disparaîtrait. Mais en fonction du nombre de PS et des mouvements entre juin et septembre 2024, les effectifs pourraient davantage baisser. Il est à noter qu'une réorganisation des circonscriptions du sud toulousain est à l'étude. Il est fort probable que les écoles de la commune passent à une autre circonscription (avec celles de Seysses).

## ➔ SDEI / PIAL / PPS / MDPH / AESH

23 élèves bénéficient d'un PPS : 23 élèves ont une notification avec AESH mut dont 6 l'ont avec AESHi.

Dans les faits, seule une AESHi sur l'école suit un élève de CM2 et intervient sur d'autres classes lorsque celui-ci a des prises en charge dans le cadre d'un SESSAD.

Six AESH sur l'école permettent un accompagnement des élèves notifiés sur environ 2j soit 10h30. Mais 6 dossiers en attente (dépôt enregistré auprès de la MDPH) auxquels se rajouteront certainement des nouvelles demandes en cours d'années.

➔ **Temps AGGLO-ALAE** : Rappel : Mme Lacueba et Mme Ferreira, directrices de structure, sont les interlocutrices principales pour toutes les questions relatives à la restauration scolaire, la garderie ainsi que les activités ALAE -ALSH  
 Contact(s): clae.frou.curie.mat@agglo-muretain.fr ; clae.frou.curie.ele@agglo-muretain.fr ; tél : 05.34.51.74.12

## ➔ Sécurité :

Exercice incendie le jeudi 5 octobre. RAS

Deux autres exercices à prévoir (dont un sans prévenir les collègues).

Exercice PPMS « intrusion-confinement » à programmer en décembre en remplacement de l'exercice initialement prévu le jeudi 19.10.23.

## ➔ Travaux - Aménagements :

Remerciements pour les travaux effectués : toiture de la BCD, toiture du dortoir en prévision, marquage ligne rouge en rappel pour les familles, peintures dans les deux halls d'entrée, ...

A faire : marquages des cours à repasser (jeux)

*La séance est ensuite levée.*